



COMPTE RENDU

SEANCE DU 06 AVRIL 2016

18 HEURES 00 A SUNDHOUSE

Date de convocation : 29 mars 2016

Délégués en fonction : 30 Présents : 28 Absents et excusés : ../.. Procurations : 2

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Grussenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Maurice FAHRNER, Mme Sabrina HENNINGER, Mme Audrey HUCK,
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, Monsieur Gilles WEBER,
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante)
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Justin FAHRNER, Mme Clothilde LOOS.

Absents excusés:

Mme Chrystelle ERARD, (Procuration à Gilles WEBER), M. Norbert LOMBARD, M. Christophe KNOBLOCH (Procuration à Bernard SCHULTZ), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. Etienne SIMLER (suppléant), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Départemental), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Adjoint), Mme Céline SPITZ (Agent de Développement).

ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 06 AVRIL 2016

18 HEURES 00 A SUNDHOUSE

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2016
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel –
 - a. Modification du Plan des Effectifs par la création d'un poste d'Ingénieur Territorial
 - b. Entretien professionnel – critères d'évaluation de la valeur professionnelle
2. **Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres**
3. **Modification de la composition de la Commission relative aux Délégations de Service Public**
4. **Indemnités de fonction des élus – Modification du régime suite au classement de la collectivité dans une strate démographique supérieure**
5. **Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**
 - a. Avis sur le projet de modification des statuts
 - b. Avis sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

C. FINANCES

1. **Budget primitif 2016**
2. **Subventions allouées 2016**
3. **Fixation du taux des taxes locales 2016**
4. **Admission en non-valeur**
5. **Titre Interbancaire de Paiement au format SEPA - Convention avec la Direction Générale des Finances Publiques**

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. **MOBI'RIED – Avenant à la convention avec le Conseil Départemental du Haut Rhin portant extension du périmètre d'intervention à la Commune de Grussenheim**

E. BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

1. **Mise en accessibilité – Demande de financement au titre de la DETR**

F. PROMOTION DU TERRITOIRE

1. **Communication - Renouvellement de la convention avec Azur FM**

G. VŒUX ET COMMUNICATIONS

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité, comme secrétaire de séance, Madame Josiane GERBER.

*

**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2016

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ approuve le procès-verbal de la séance du 24 février dernier.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel –

- Modification du Plan des Effectifs par la création d'un poste d'Ingénieur Territorial

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ crée un poste d'ingénieur à temps complet,
- ◆ décide de rémunérer l'agent recruté sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à l'échelon correspondant à son expérience professionnelle,
- ◆ note qu'en cas de non aboutissement de la procédure pour un agent fonctionnaire, le recrutement sera opéré par voie décisionnaire du Président conformément aux délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties par le Conseil de Communauté.

Adopté à l'unanimité.

*

**

- Entretien professionnel – critères d'évaluation de la valeur professionnelle

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ instaure l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation ;
- ◆ fixe comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

→ les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,

- ils sont appréciés par le biais de l'évaluation du niveau de réalisation des activités du poste, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent.
 - la réalisation de chacune d'elles fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 5 niveaux comme suit :
 - réalisation des objectifs : non évaluable, dépassé, atteint, partiellement atteint, non atteint
 - résultats professionnels : non évaluable, supérieur aux attentes, conforme ou inférieur aux attentes
- les compétences professionnelles et techniques,
- elles sont appréciées sur la base de l'évaluation du degré de maîtrise des compétences du métier, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent.
 - chacune de ces compétences fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de quatre niveaux : notions (connaissances), opérationnel, maîtrise, expert.
- les qualités relationnelles,
- niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie, remontées d'alertes, sens du service public)
 - capacité à travailler en équipe
 - respect de l'organisation collective du travail

L'évaluation de ces critères intervient, pour chacun sur une échelle de 4 niveaux : non évaluable, supérieur aux attentes, conforme ou inférieur aux attentes.

- la capacité (potentiel) d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- chacune de ces 3 capacités sera évaluée séparément par OUI ou par NON.
 - ◆ **valide** en conséquence la fiche d'entretien, selon le modèle joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de rapporter la délibération n°2016-02 du 24 février 2016 ;
- ◆ **élit** la Commission d'Appel d'Offres par scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste sachant que le Président en est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant selon la proposition faite;
- ◆ **élit** la Commission Interne des Marchés à Procédure Adaptée sachant que le Président en est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant selon la composition arrêtée par le Conseil de Communauté en sa séance du 24 février 2016.

Il est spécifié que le Président sera représenté par Monsieur Marc GAUTIER, 3^{ème} Vice-Président, en cas d'absence, dans les deux instances.

*
**

3. Modification de la Commission relative aux Délégations de Service Public

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de rapporter la délibération n°2016- 03 du 24 février 2016 ;
- ◆ **élit** la Commission de Délégation de Services Publics par scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste sachant que le Président en est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant selon la proposition faite.

Il est spécifié que le Président sera représenté par Monsieur Marc GAUTIER, 3^{ème} Vice-Président, en cas d'absence.

*
**

4. Indemnités de fonction des élus – Modification du régime suite au classement de la collectivité dans une strate démographique supérieure

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** que le Président percevra une indemnité de fonction au taux de 59,06 % de l'indice 1015 à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ◆ **décide** que les 6 Vice-Présidents, percevront chacun une indemnité de fonction au taux de 22,88 % de l'indice 1015 à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ◆ **dit** que les montants d'indemnisation seront revalorisés systématiquement en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice brut 1015.

Adopté par 28 voix pour, 2 contre (Mesdames Sabrina HENNINGER et Audrey HUCK).

*
**

5. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

a. Avis sur le projet de modification des statuts

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **émet** un avis favorable sur le projet de nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016 ;
- ◆ **demande** à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat ;
- ◆ **charge** le Président de transmettre la décision à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

*
**

b. Avis sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **émet** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- ◆ **demande** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat ;
- ◆ **charge** le Président de transmettre la décision à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Budget primitif 2016

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** en fonctionnement par chapitre et investissement par article, tel que présenté, le budget primitif pour l'exercice 2016 comprenant le budget principal et les budgets annexes à savoir :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Principal	12 057 773,02	8 681 821,38	20 739 594,40	64
Piscine	708 150,00	136 488,09	844 638,09	3
Médiathèques	400 150,00	42 336,78	442 486,78	1
Ecole de musique	268 713,07	2 091,75	270 804,82	1
ZAI Sundhouse	420 034,52	527 972,80	948 007,32	3
PAIM	268 942,11	2 618 544,65	2 887 486,76	9
Gendarmerie	115 480,90	3 944 356,61	4 059 837,51	12
OM	2 300 104,62	./.	2 300 104,62	7
TOTAL	16 539 348,24	15 953 612,06	32 492 960,30	100

- ◆ **vote** par nature le budget primitif pour l'exercice 2016 comprenant le budget principal et les budgets annexes ;
- ◆ **vote** comme suit les subventions allouées aux budgets annexes :
 - Budget annexe piscine : 517 604,32 €
 - Budget annexe médiathèque : 358 079,79 €
 - Budget annexe école de musique : 153 285 €
 - Budget annexe gendarmerie : 24 480,90 € ;
- ◆ **autorise** le Président à effectuer, dans les deux sections du budget principal et des budgets annexes, les virements de crédits d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre ou en utilisant les dépenses imprévues ;
- ◆ **décide** de la mise en place d'un fonds de concours de 30 000 € aux communes pour les travaux d'investissements réalisés par ces dernières sur la période 2016-2020 ;
- ◆ **précise** que ce montant ne pourra pas excéder 50% de la charge résiduelle communale (FCTVA et subventions déduites) des travaux.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Subventions allouées 2016

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

♦ **approuve** l'octroi des subventions suivantes :

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2015	REALISE 2015	PROPOSITIONS 2016
	SUBVENTIONS	717 833,00 €	657 081,16 €	520 737,00 €
657358	<u>Subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités</u>	<u>7 900,00 €</u>	<u>2 604,07 €</u>	<u>9 000,00 €</u>
95	Subvention fonctionnement Aire de Service (CC SELESTAT)	2 400,00	0,00	5 000,00
95	Espace Info Energie (CCPB)	5 500,00	2 604,07	4 000,00
6 574	<u>Autres organismes</u>	<u>596 275,00 €</u>	<u>540 819,09 €</u>	<u>396 076,00 €</u>
	<u>Administration générale :</u>	<u>3 942,00</u>	<u>4 020,69</u>	<u>4 042,00</u>
020	CNAS (à l'ordre du Groupement d'Action Sociale)	3 900,00	3 978,69	4 000,00
020	Institut du Droit Local	42,00	42,00	42,00
01	Subventions diverses	0,00		0,00
	<u>Communication :</u>	<u>55 979,00</u>	<u>55 979,60</u>	<u>55 979,00</u>
023	ATILAC : télévision locale	55 979,00	55 979,60	55 979,00
	<u>Pompiers :</u>	<u>5 000,00</u>	<u>5 000,00</u>	<u>5 000,00</u>
113	Amicale des Sapeurs Pompiers de Marckolsheim+ Sundhouse/JSP	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	<u>Enseignement - Formation :</u>	<u>26 000,00</u>	<u>26 000,00</u>	<u>21 500,00</u>
255	Collège (psycho scolaire comprise)	24 000,00	24 000,00	20 000,00
255	USEP	1 000,00	1 000,00	500,00
255	Collège Grand Ried Carrefour des métiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	<u>Culture :</u>	<u>4 228,00</u>	<u>4 228,00</u>	<u>3 500,00</u>
33	Mathématiques sans frontières	763,00	763,00	500,00
33	PEEP : Grand prix des jeunes lecteurs	1 965,00	1 965,00	1 500,00
	<u>- Concerts :</u>			
33	Noelies (Buttik 80)	0,00		
33	Marckolswing	1 500,00	1 500,00	1 500,00
	<u>- Manifestations intercommunales :</u>			
33				

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2015	REALISE 2015	PROPOSITIONS 2016
	<u>Interventions sociales :</u>	27 156,00	28 704,40	28 397,00
523	Mission Locale	15 355,00	15 354,40	17 097,00
523	Tremplins	4 500,00	4 500,00	4 500,00
523	Saint Vincent de Paul	7 301,00	6 850,00	6 800,00
523	Sinistrés suite au séisme du Népal		2 000,00	
	<u>Jeunesse :</u>	248 000,00	248 000,00	248 000,00
40	RAI	248 000,00	248 000,00	248 000,00
40	FDMJC	0,00		0,00
	<u>Famille :</u>	204 270,00	147 540,40	6 450,00
641	Fonctionnement Maison de l'Enfant	cf 611		
642	Relais d'assistantes maternelles	cf 611		
643	Périscolaire Marckolsheim	cf 611		
643	Périscolaire Elsenheim	cf 611		
643	Périscolaire Heidolsheim	28 483,00	28 483,00	
643	Périscolaire Richtolsheim (FDMJC)	30 584,00	20 389,13	
643	ALSH MERCREDI (FDMJC)	9 783,00	6 521,44	
643	Perisco Wittisheim (FDMJC)	69 920,00	46 613,95	
643	Périsco Sundhouse (FDMJC)	41 939,00	27 959,12	
643	ALSH Espace enfants (Vacances) (FDMJC)	17 961,00	11 973,76	
644	Espace enfants (lieu parents enfants)	5 600,00	5 600,00	4 100,00
644	Royaume des galopins			2 350,00
	<u>Environnement :</u>	1 400,00	800,00	1 300,00
833	Gardes pêche du bassin Rhin-Sud	0,00		500,00
833	Rhin vivant : cotisation	0,00		
833	Alsace nature : Participation photos	0,00		
833	Miellerie	600,00		0,00
833	Obstgarte	800,00	800,00	800,00
	<u>Actions économiques :</u>	20 300,00	20 546,00	21 908,00
90	ADAC	13 400,00	13 634,00	13 508,00
90	ADAC : programme Leader (fonctionnement+animateur)	2 900,00	2 912,00	2 900,00
90	Infobest	4 000,00	4 000,00	5 500,00
65738	<u>Aides au Tourisme :</u>	113 658,00	113 658,00	115 661,00
95	Office de Tourisme Intercommunautaire	113 658,00	113 658,00	115 661,00

Adopté à l'unanimité.

**

3. Fixation du taux des taxes locales 2016

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** comme suit les taux des taxes locales :
 - Taxe d’habitation : 7,19 %
 - Taxe foncier bâti : 3,71 %
 - Taxe foncier non bâti : 19,55 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 8,42 %
 - Fiscalité professionnelle de zone (FPZ) : 22,42 %

Adopté à l’unanimité.

*

**

4. Admission en non-valeur

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **admet** en non-valeur une créance irrécouvrable d’un montant de 2782,32 € ;
- ◆ **inscrit** les crédits nécessaires au budget principal – Chapitre 65 – Article 6541 « Créances admises en non-valeur » financés par une recette correspondante au Chapitre 77 – Article 7788 – « Produits exceptionnels ».

Adopté à l’unanimité.

*

**

5. Titre Interbancaire de Paiement au format SEPA - Convention avec la Direction Générale des Finances Publiques

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place du titre interbancaire de paiement ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l’unanimité.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. MOBI’RIED – Avenant à la convention avec le Conseil Départemental du Haut Rhin portant extension du périmètre d’intervention à la Commune de Grussenheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le principe d’extension du service de transport à la demande à la Commune de Grussenheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec le Département du Haut-Rhin permettant d’étendre le périmètre d’intervention de MOBI’RIED à la Commune de Grussenheim.

Adopté à l’unanimité.

E. BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

1. Mise en accessibilité – Demande de financement au titre de la DETR

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **approuve** le programme des travaux exposé pour un montant de 18 750 € HT ;
- **autorise** le Président à solliciter une subvention pour les travaux de mise en conformité des bâtiments intercommunaux au titre de la programmation 2016 de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

F. PROMOTION DU TERRITOIRE

1. Communication - Renouvellement de la convention avec Azur FM

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention de service avec l'association Radio AZUR FM ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

G. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Fait à Marckolsheim, le 07 avril 2016
Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

